

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. MAI 1 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

Dept. Public Works of N.B.

UNE GRANDE INDUSTRIE POUR LE COMTE DE MADAWASKA

LA PROTECTION DE NOS FORETS

Par tout le Canada, cette année, la semaine du 27 avril au 3 mai est consacrée à une grande campagne pour la protection contre les feux de forêts. L'on se rappelle les désastres qui ont été causés, au printemps de l'année dernière, par les feux de forêts. Qu'il nous suffise de rappeler la destruction des villages d'Haileybury, Whitworth, Les Etroits, Sully.

Le gouvernement canadien, avec la coopération des gouvernements provinciaux, fait une campagne de publicité, cette semaine, un feu de forêts. Cette campagne intéresse tous résidents du Canada pour mettre les gens en garde contre tout ce qui pourrait engendrer des incendies, hommes, femmes et enfants.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a cru bon de s'adresser aux enfants des écoles, qui par leur exemple et leur travail, enseigneront aux adultes les précautions à prendre pour protéger nos forêts de la destruction. Un programme magnifique a été adressé à tous les instituteurs et institutrices, lequel, s'il est bien suivi, devrait donner les meilleurs résultats, lequel, s'il est bien suivi, devrait donner le meilleur moyen pour influencer non seulement les enfants, mais par ceux-ci la population adulte, est la coopération active du personnel enseignant des écoles.

Notre province est considérée comme l'une des plus belles du Dominion; elle doit en partie sa beauté à ses arbres. Qu'ils croissent en forêts ou sur le bord des rues et chemins de nos villes et villages, qu'ils forment des bosquets ou poussent isolés au milieu des champs, nos arbres sont beaux et enjolivent notre population. La province du Nouveau Brunswick est riche par la quantité de ses arbres. Si nous divisons la province en cent rectangles, nous verrions que nos forêts couvraient près de soixante-dix de ces divisions. Notre province est également riche par la qualité de ses réserves forestières. Une grande variété d'arbres couvrent notre sol. Va-t-on laisser l'élément destructeur qu'est le feu consumer toute cette richesse?

Rappelons-nous donc que Dieu seul peut remplacer l'arbre que le feu a détruit; et encore que d'un arbre l'on peut fabriquer un million d'allumettes, mais qu'une allumette suffit pour détruire un million d'arbres.

Les causes de nos feux de forêts sont, évidemment, multiples; elles peuvent cependant se diviser en deux classes: Causes naturelles, comprenant la combustion spontanée et l'électricité (tonnerre). Cette classe peut être la cause d'environ un pour cent des feux de forêts. Les autres feux, qui sont les plus sérieux et les plus dangereux, résultent de l'ignorance et de la négligence de l'homme. Chaque coin de forêts que nous traversons dans nos voyages, et qui est couvert de bois calciné, est un monument à la négligence de quel qu'un.

Ceux qui sont principalement responsables envers l'Etat et envers eux-mêmes de ces dévastations sont:

10.— LES EXCURSIONNISTES — ceux qui, en partie de chasse, pêche ou autres, font un feu sans précaution, et quittent le bois sans l'éteindre.

20.— LES FUMEURS — voyageant en automobile ou en chemins de fer, ou chassant et pêchant dans les bois, qui jettent sans souci du résultat une allumette, un cigare ou une cigarette encore en combustion.

30.— LES INCENDIAIRES — ceux qui malicieusement mettent le feu aussi bien dans les bois que dans les villes.

40.— LES COLONS — ceux qui brûlent les souches et les broussailles au printemps ou en été, contrairement à la Loi.

50.— LES CHEMINS DE FER et les MOULINS — Les étincelles des locomotives et des moulins ont causé déjà plusieurs feux, lorsque les cheminées ne sont pas pourvues d'un grillage pour arrêter les étincelles.

Mais voyons donc que la presque totalité des feux de forêts peut être prévenue. A l'occasion de cette semaine de campagne pour la protection de la plus grande de nos richesses naturelles, prenons donc la résolution d'être très prudents. Soyons sûrs de pouvoir toujours éteindre le feu que notre allumette aura causé.

PROROGATION DE LA CHAMBRE

RAPPORT OFFICIEL

16 avril.— Réunion à 11 heures a. m.

L'hon. M. Magee présente le rapport du comté des comptes publics comme suit:—

Votre comité aappelé on a référé les comptes publics de la province pour l'année se terminant le 31 octobre 1923, demande à faire le rapport suivant:

Votre comité s'est rassemblé de temps à autres depuis que le rapport du Contrôleur général fut soumis et considéré avec soin les différents items qui paraissent dans les différents comptes.

Des officiers ont comparu devant le comité et ont expliqué certains items sous discussion.

Votre comité trouve que les comptes sont en ordre, la comptabilité de revenus et des dépenses pour l'année fiscale y étant indiqués en détail.

Le comité a tenu une enquête sur les prétendus rumeurs que le Premier Ministre de la Province est actionnaire ou autrement intéressé dans les "Concrete Builders Ltd.", une compagnie d'entrepreneurs qui a fait affaire avec le Département des Travaux Publics. Votre comité a examiné sous serment J. J. McCaffrey, le Pré-

sident de la Compagnie; J.-J. Winslow, l'un des directeurs, W. P. Kelly, le comptable, et l'hon. P.-J. Veniot, Premier Ministre. La compagnie a aussi soumis la liste de ses actionnaires et ses livres de comptabilité pour inspection. Après avoir considéré l'évidence et fait l'examen des livres soumis, votre comité trouve que ni l'hon. M. Veniot, ni aucun membre de sa famille sont ou ont été actionnaires, ou autrement intéressés dans les "Concrete Builders Ltd" depuis son incorporation.

Le comité recommande que \$10,000 soient payés à Joseph McKeake pour ses services comme stenographe et \$50,000 à J.-B. Dickson, secrétaire.

(Signé) Fred Magee, président. Reid McManus, John L. Peck, James K. Pinder, W.-E. Scully, R.-K. Tracey.

M. Doucet présente le rapport du comité des municipalités.

L'hon. M. Robinson présente un projet de loi pour amender l'Acte de la Santé Publique et pour ratifier certains prêts faits par le gouvernement en Conseil aux Bureaux de Santé de district.

L'hon. M. Hetherington présente un message du Lieutenant Gouverneur soumettant les estimés

LA COMPAGNIE FRASER ETABLIRA A SAINT-LEONARD UNE IMMENSE MANUFACTURE POUR LE BOIS FRANC

Elle Construera, cet été, à Quisibis un moulin à scie d'une capacité de 20,000,000 de pieds par an.

Edmundston, 1 mai.— Une nouvelle heureuse pour tout le Madawaska, qui réjouira particulièrement les citoyens de St-Léonard et de Quisibis, nous arrive de Fredericton. La Compagnie Fraser de cette ville, a décidé d'établir prochainement à St-Léonard, à la jonction des chemins de fer International et Canadien National, un immense moulin pour la manufacture du bois franc et la préparation du bois mort.

La ville de St-Léonard était en pourparler avec la Compagnie Seaman-Kent d'Ontario depuis un couple d'années, pour établir à cet endroit un moulin à bois franc. L'enthousiasme qu'avait suscité l'espoir de voir s'établir cette industrie diminua considérablement dernièrement, en voyant le peu d'intérêt que la compagnie ontarienne semblait apporter à la réalisation de ce projet. C'est la Compagnie Fraser qui s'occupe de développer cette industrie, et l'on rapporte qu'elle installera une des plus grandes manufactures de l'Est du Canada dans ce genre de commerce.

Un examen minutieux des forêts avoisinant les chemins de fer de cette partie du pays a démontré que nous possédons une des plus belles réserves de bois franc accessibles entre la province d'Ontario et l'Atlantique. La disposition des chemins de fer permet d'atteindre facilement les différentes réserves. L'International, le Temiscouata, le C.N.R., tous convergent vers un point central du Madawaska, qui présente l'avantage d'avoir une communication directe avec les Etats-Unis par le B. & A. à St-Léonard.

Par l'entremise d'un avocat local, la Compagnie Fraser a obtenu une option sur un terrain de quinze acres situé à la rencontre des deux chemins de fer, I.N.R., et C.N.R., à un demi-mille de la ville de St-Léonard. Les citoyens de cette ville auraient aimé voir cette industrie s'établir dans leurs limites. Les apparences ne semblent pas montrer que le site choisi soit changé.

On rapporte que l'intention est d'établir un moulin, dont la capacité et l'outillage permettront de travailler le bois franc venant des limites étendues que la compagnie

à obtenues des terres de la Couronne au Nouveau Brunswick, et dans la province de Québec. De plus ce moulin aura l'équipement nécessaire pour la préparation du bois mort venant des différents moulins que la compagnie possède à Summit, Plaster Rock, Campbellton, sur la Baie des Chaleurs, à Escourt et Glendyne dans la province de Québec. On commencera prochainement la construction d'un moulin à scie pouvant débiter 20,000,000 de pieds de bois par an, à l'embouchure de la rivière Quisibis. Cet endroit se trouve à huit milles du site choisi pour le nouveau moulin à St-Léonard.

On réalisera l'étendue et l'importance de cette entreprise en sachant que les différents moulins qui devront envoyer leur bois à St-Léonard manufacturer annuellement soixante millions de pieds de bois par an. Si on ajoute à ce chiffre la quantité de bois franc qui y sera manufacturé. On calcule qu'au moins 10,000 chars de fret seront nécessaires pour le transport de la matière première et l'expédition du produit manufacturé.

Bien qu'on a insinué en certains quartiers que le site choisi à St-Léonard était le point stratégique pour l'établissement de cette industrie, nous croyons que la ville d'Edmundston présentait des avantages égaux sinon supérieurs à l'endroit qui semble avoir été préféré. De plus, les citoyens de cette ville sont surpris du choix de ce site, parce que la Compagnie Fraser, pour obtenir certains privilèges, avait laissé entrevoir la construction prochaine, à Edmundston, du moulin à préparer le bois que l'on projette maintenant de construire en un autre endroit.

Depuis quelques années, le comté de Madawaska a vu plusieurs industries s'établir à différents endroits de son territoire; il n'y a pas de doute que le moulin que l'on projette d'ériger à St-Léonard contribuera à sa prospérité en donnant de l'emploi à beaucoup de monde et en permettant d'utiliser d'une manière plus rémunérative que par le passé, une matière première qui est en grande abondance et qui jusqu'à ce jour n'a été employée que pour le chauffage des habitations.

supplémentaires: Sous la présidence de M. Hayes, on continua ensuite l'étude des estimés.

Après la récréation de midi, l'hon. M. Roberts présente un projet de loi pour amender l'Acte de la Santé Publique. Il explique que le but du bill était de corriger un erreur et aussi pour abolir l'inspection sanitaire volontaire de la part des municipalités.

Ci-suit la liste des estimés supplémentaires présentée par l'hon. M. Hetherington:

Hôpital de Riverside	250
Total	\$11,200
M. Estabrooks discutant le salaire des instituteurs et institutrices, dit qu'il aimerait de voir le salaire minimum réduit de \$500 à \$400. Il s'en suivit une assez longue discussion. L'hon. M. Veniot dit que la législation augmentant le salaire des institutrices avait été adoptée sur la recommandation d'un comité, indépendant de la politique. Il ne croit pas que la loi actuelle cause autant de difficultés que l'on prétend. Il espère cependant qu'après la session les députés étudieront la situation et que le gouvernement y remédiera si cela est jugé nécessaire. Il cite le cas d'un district de son comté dont l'évaluation est seulement \$2,750 et cependant le district reçoit des allocations du "County School Fund" et autres sources pour un montant excédant pas \$29 le montant payé. Il explique aussi qu'en certains endroits on paie \$500 aux institutrices en plus de l'allocation du gouvernement.	
Hallifax	\$2,000
Allocation à la Société d'Histoire Naturelle de St Jean	500
Allocation à l'Association des Bonnes Routes Canadiennes	1,000
Commission de la "Pension des Mères de Famille"	1,000
Maintien des "Ferry"	1,875
Navigation à vapeur (additionnel)	300
Enquête sur le Pont de St Jean	650
Trust funds de la Maison du gouvernement	2,635
Subsidie à vapeur I. J. Perry	1,000

(suite à la page 6)

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

Billet du Jeudi

PELERINAGES!!!

Le modernisme vient d'inventer une nouvelle sorte de pèlerinage qui est loin d'avoir la sainteté et le décorum des pèlerinages à Ste-Anne de Beaurou en Terre Sainte. Ce sont ces pèlerinages organisés par les brasseries. D'invention infernale, ces excursions sont l'antipode des retraites fermées. Tout récemment, une certaine brasserie faisait appel aux voyageurs de commerce. Le programme avait été préparé par Satan lui-même: A l'arrivée des pèlerins, il y eut, recueillement et méditation devant les cuves métalliques, suivis d'une conférence sur la valeur homéopathique du houblon fermenté, puis absorption générale du merveilleux liquide régénérateur. Pour obtenir le résultat désiré, l'ingestion dut se répéter à toutes les demi-heures, pendant laquelle l'orchestre jouait des Extraits de Boswell. Les temps libres se passaient en promenade solitaire vers les lieux communs pour un nettoiement vésical.

Après les cérémonies, l'on distribua à chacun (au lieu d'une médaille) une bouteille de bière avec la direction suivante: "Pour prendre au moins trois fois par jours indifféremment, conservez la libelle et demandez notre produit authentique chez votre épicer. "Les pèlerins se séparèrent ensuite pendant que l'orchestre jouait "How dry I am".

Le dernier de ces pèlerinages eut lieu à la fin de la semaine dernière, à Montréal.

Une foule estimée à plus de 25,000 personnes ont envahi l'établissement d'une brasserie locale qui distribuait gratuitement une bouteille de bière et donnait un verre de bière à chaque personne présente.

La masse, à l'intérieur de l'établissement était si compacte que la réserve de la police dut être demandée. On remarquait dans la foule nombre de femmes avec des jeunes bébés dans les bras, des vieillards appuyés sur des béquilles, des jeunes hommes et des jeunes femmes, en un mot des personnes de tout âge.

Nombre de personnes perdirent leurs chapeaux et eurent leurs vêtements endommagés. On calcule que plus de 5,000 personnes ne purent entrer à l'intérieur de l'établissement.

TAXIS "BLACK & WHITE" A QUEBEC

La vieille cité de Champlain "se modernise". En effet, samedi dernier, une parade avait lieu dans la vieille capitale française de la province de Québec, pour annoncer le "Official Opening of Black & White Taxi Service". Cette organisation a beaucoup d'avantage. Dans toutes les villes où l'on a un service de ce genre, les résultats sont satisfaisants. Seulement nous nous demandons si un "Service de Taxis Noirs & Blancs" n'eut pas été plus apprécié pour la ville de Québec, le pilier de la langue française au Canada.

Il n'est pas étonnant que nos compatriotes de langue anglaise s'attribuent le contrôle du commerce en notre pays, même dans la province de Québec, lorsque l'on voit une compagnie composée de directeurs et d'actionnaires presque exclusivement canadiens-français, s'affubler d'un nom anglais. A quoi peut servir les beaux discours du premier ministre Taschereau chez les Ontariens si, en pleine ville de Québec, des canadiens-français comme M. L. Grenon, président de la "Black & White Taxis", M. Robert Taschereau, vice président, MM. Guertin, Maranda, Laviolette, etc., ne peuvent trouver un nom français à donner à leur organisation?

Croit-on obtenir une plus grande clientèle en s'affichant en anglais? S'il en était ainsi, je conseillerais aux propriétaires de "café-chés" dont la vogue semble diminuer, de former une compagnie à nom étrangers, disons "yankee"; ils reverraient peut-être les beaux jours d'antan.

J.-G. B.

Chevaliers de Colomb Décorés par le Saint Père

Rome, 12.— Des Chevaliers de Colomb de Kansas City, de New York et de Philadelphie viennent d'être décorés par Sa Sainteté Pie XI. Ce sont:

Le Chevalier Suprême James A. Flaherty, Grande Croix de l'Ordre de St Grégoire le Grand; William McGintey, de New York, Commandeur de l'Ordre de St Grégoire le Grand; William Johnson et Thos Purcell, de Kansas City, Chevaliers de St Grégoire le Grand.

Conclusion: Aucun "enbon-nebière" n'a encore été guéri miraculeusement.

LES BONNES ROUTES

Une idée du progrès persistant qui s'est produite dans le développement des boulevards du Dominion, depuis la formation, il y a quelques onzes ans, de l'Association Canadienne des Bonnes Routes, est donnée dans la lettre que l'hon. P.-J. Veniot, premier ministre du Nouveau Brunswick, vient d'adresser aux délégués au prochain congrès des bonnes routes, lequel doit avoir lieu à Saint André-sur-Mer, N. B., du 24 au 27 juin. Dans cette lettre, le premier ministre du Nouveau Brunswick invite tous les délégués à faire le voyage en automobile. Il n'y a pas bien des années encore les merveilleux paysages des provinces maritimes restaient comme un livre clos pour les automobilistes des provinces situées plus à l'ouest, mais d'année en année, les routes ont été améliorées avec le résultat qu'aujourd'hui on peut faire, en automobile, le superbe voyage des centres commerciaux de l'Est du Canada jusqu'à la côte, et ce, sans difficulté et sur de superbes boulevards.

La tenue du congrès, vers la fin du mois de juin, au célèbre endroit de villégiature du Nouveau Brunswick, donne une superbe occasion de combiner l'agréable aux affaires et, déjà, des groupes de délégués des provinces d'Ontario et de Québec sont à s'organiser pour faire le voyage en automobile jusqu'à la plage.

L'hon. P.-J. Veniot, premier ministre du Nouveau Brunswick, par l'entremise des officiers de l'Association Canadienne des Bonnes Routes, a adressé une invitation des plus cordiales à tous les automobilistes du Canada, les engageant à se rendre dans la ville du congrès en automobile, comme la lettre suivante le démontre:

"Aux automobilistes du Canada. Messieurs. — Comme le congrès de l'Association Canadienne des Bonnes Routes, cette année, aura lieu à Saint-André-sur-Mer, Nouveau Brunswick, entre le 24 et le 27 juin, il me fait plaisir d'inviter cordialement tous les délégués qui projettent d'assister à cette réunion, à se rendre en automobile au siège du congrès, et je les invite tout particulièrement à suivre la route entièrement canadienne, entre Montréal et Saint-André-sur-Mer. J'ai personnellement fait plusieurs fois ce voyage suivant la route de Montréal à Québec, puis, à la Rivière-du-Loup et, de là, par le boulevard jusqu'à Edmundston, N. B."

"Toute cette route, l'an dernier, était en parfaite condition. Le chemin à suivre, pour se rendre d'Edmundston au siège du congrès, serait par Grand Falls à Woodstock et Fredericton. De là, on passe par Saint Jean pour se rendre à Saint-André-sur-Mer. Ce boulevard, qui se trouve entièrement dans la province du Nouveau Brunswick, est à peu près en condition de première classe. Les magnifiques paysages, tout le long de la rivière Saint Jean, d'Edmundston à Saint Jean, sont de ceux que tous, j'en suis convaincu, vous apprécierez hautement. Espérant que bon nombre d'entre vous se rendront au congrès en automobile et suivront la route indiquée, ayant ainsi l'occasion exceptionnelle d'admirer les superbes paysages des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, je suis respectueusement à vous, (Signé) P.-J. VENIOT, premier ministre pour le Nouveau Brunswick."

L'Association Canadienne des Bonnes Routes est à préparer un itinéraire détaillé pour les délégués qui accepteront l'invitation du premier ministre Veniot. Ces détails seront publiés prochainement dans l'intérêt des délégués au congrès.

L'une des questions les plus importantes qui seront présentées au congrès, au mois de juin, sera celle déjà mentionnée: "Qui devra payer pour la route? avec une attention toute particulière à la question de l'aide fédérale pour les boulevards du Dominion. Ceci a été un sujet fructueux aux congrès précédents et, comme l'octroi fédéral, d'après la Loi des Boulevards du Canada, de 1919, s'est terminé le mois dernier, l'intérêt soulevé par cette question n'en sera que plus vif. On sait que la plupart des hommes publics des différentes provinces se sont prononcés en faveur de ces octrois quand ils sont demandés au premier ministre du Canada d'accorder une extension de temps et de faire voter de nouvelles som-

Dédicace du temple des C. de Colomb

S. S. Pie XI n'assistait pas à la fête— On explique sa décision— Le Pape et le sport.

Rome, 10.— Le Souverain Pontific n'a pas assisté, hier, à la dédicace du temple des Chevaliers de Colomb. On attribue la décision du Pontific de ne pas participer à la cérémonie au fait que sa présence aurait pu faire croire qu'il était sorti du sol du Vatican.

Afin de n'éveiller aucun doute, Sa Sainteté a préféré rester dans ses appartements.

La décision du Pape fut communiquée deux heures avant la cérémonie. On annonça que Pie XI resterait dans ses appartements et laisserait présider la cérémonie par les nouveaux cardinaux.

Le Pape reut en audience, après la cérémonie, ceux qui y avaient assisté. Pie XI prononça une allocution au cours de laquelle il redit son appréciation des Chevaliers de Colomb et de leurs travaux.

Le Saint-Père parla ensuite du sport. "Pourvu qu'elle ne soit pas poussée à l'excès, dit-il, la vie sportive doit être encouragée, car elle développe non seulement le corps mais aussi l'esprit".

mes pour le développement des boulevards.

Au congrès de l'association, à Hamilton, l'an dernier, le premier ministre de la Nouvelle Ecosse, l'hon. E.-H. Armstrong, a parié avec chaleur sur ce sujet, soutenant que cela n'intervient aucunement avec les droits provinciaux, d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il a ajouté qu'après tout, ce sont les contribuables de tout le pays qui fournissent le trésor fédéral et qu'il a été admis que le trafic actuel, sur les boulevards, est beaucoup plus international et national qu'il y a quelques années. En terminant, il a exprimé l'opinion que le gouvernement fédéral devrait mettre de côté une partie de l'argent des contribuables nationaux pour l'affecter à l'amélioration des routes servant au transport, encourageant, de ce fait, la production plus intense et stimulant le commerce et l'industrie.

À la 21ème assemblée annuelle de l'Association des Bonnes Routes de l'Ontario, le sous-ministre actuel des boulevards de l'Ontario, M. S.-L. Squire, président du comité exécutif de l'association canadienne, a soutenu que ceux qui profitent des routes devraient les payer et, qu'en autant que l'usage des routes est universel, il devient raisonnable que tous contribuent dans une certaine proportion à leur construction et à leur entretien. On ne saurait plus longtemps prétendre que les routes remplissent une simple fonction locale et, leur amélioration prend un aspect national. M. Squire a fait remarquer que le département des postes, pour ses mailles rurales, n'utilise pas moins de 75,000 milles de routes et, si l'on y inclut les embranchements, environ 120,000 milles; il est donc d'intérêt générale que ces routes en bonne conditions, de manière à réduire le coût du transport qu'il est à peu près inutile de dépenser des millions pour la colonisation et l'immigration à moins que l'on donne aux colons l'accommodation pratiquement indispensable en routes, afin qu'ils puissent transporter leurs produits au marché. En plus, les bonnes routes ont aidé l'industrie de l'automobile de laquelle le gouvernement fédéral retire un revenu important et sans cesse croissant. Comme les routes contribuent à la richesse du Dominion, le gouvernement du Dominion doit contribuer à leur construction et à leur entretien. M. Squire recommande encore la bonne entente et la coopération entre les diverses provinces, afin d'assurer le plus grand et le plus efficace développement de nos routes et boulevards.

NOTICE OF SALE

Notice is hereby given that under an execution issued in the Madawaska County Court by virtue of a judgement in the said Madawaska County Court in an action at the suit of James Akersley, plaintiff, and Sam Govin and John Tardif, defendants, dated the 20th day of March A.D., 1921

GRAND FALLS N. B.

District No. 1
Noms des élèves et leur résultats des examens de Paques.

Grade V
Yvonne Desjardins 72, Lionel Rossignol 66, Robert Cyr 65, Clara Grondin 54, Léonard Lajoie 53, Léo Cyr 51.

Grade IV
Eusebe Rossignol 67, Louis Page 64, Rose Aimée Lagacé 52, Will Michaud 46, René Rossignol 42, Arthur Carrier 32, Agathe Carrier 30, Alban Cyr 28, Rose-Alma 24, Beatrice Lajoie 25.

Grade III
Blanche Langlais 47, Ludger Lagacé 34.

Grade II
Yvonne Dionne 39, Vangy 29.

Grade I
Louis Cyr 89, Roméo Grondin 84, Alfred Cyr 78, Doris Levesque 74, Wilfrid Rossignol 65, Annette Jean 64, Corinne Bernier 55, Irène Grondin 54, Louis Godreau 49, Simon Rioux 48, Léonard Godreau 45, Ernest Rioux 39, Robert Bernier 33, Marie Cyr 29, Simon Cyr 26, Willie Cyr 22, Morrell Lagacé 19, Emile Rossignol 19, Adolphe Gagnon 19, Ludger Soucie 14, Ida Dionne 10.

Noms de ceux qui étaient absents
Reed Levesque, Jos Bernier, Albert Carrier, Merrill Godreau, Laura Langlais, Marie-Anne Michaud, Rose Michaud, Eloi Michaud Philippe Michaud, Wilfrid Michaud, Marie Michaud, Marie Bernier, Félix Jean, Alfred P. Cyr, Laura Dionne, Nombre d'élèves enregistrés 64.
Rose F. Cyr, Institutrice.

ECOLE D'IROUOIS, N. B.

District No. 4
Résultats des Examens de Paques.

1ère Division
Rino Fournier 75, Léane Cyr 71.6, Rita Hébert 70.4.

2ème Division
Clara Lajoie 71.5, Rita Lee 68.7, Robert Martin 68.4, Camille Thériault 62.

3ème Division
Joseph Martin 81, Edouard Martin 64, Raoul Jalbert absent.

4ème Division
Léo Gorneau 87, Cyr Martin 84, Léanne Martin 82, Lionel Bois 64.

5ème Division
Léo Thériault 62, Maurice Bois 54.

6ème Division
Alphé Michaud 97, Raoul Thériault 75, Claude Jalbert 55.

7ème Division
Léo Bois 85, Onéil Gorneau 85, Jeanne Michaud 73, Ronald Beauvieu 65, Martin Martin 50.
Régina Thériault, Ins.

Lisez le MADAWASKA

there will be sold at public auction in front of the Court House in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, on Wednesday the 2nd day of July, A.D., 1924, at the hour of 12 o'clock noon, the lands and premises of Sam Govin, one of the Defendants, which said lands and premises are described as follows:—"ALL that certain lot of land situate in the Parish of Saint Ann, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, bounded as follows:— Beginning at a post standing on the northern side of a reserved road and at the southeastern angle of lot number 332 granted to Paul B. Cyr, Tier 4, North of Green River; thence running by the magnet of the year 1908 along the northeast side of said lot 332, north 33 degrees, 35 minutes west, 67 chains to another post; thence north 87 degrees east 8 chains 28 links; thence south 33 degrees, 35 minutes east, 67 chains to another post standing on the aforesaid northern side of reserved road; and thence along the same south 87 degrees west, 8 chains and 28 links to the place of beginning, containing 48 acres more or less, distinguished as Lot "A", in Tier 4, North of Green River, granted by the Crown to applicant October 12, 1918, recorded in Madawaska County Records, Book S-2, pages 791-2 as number 78933."

ACADEMIE DE L'HOTEL-DIEU Saint Basile, N. B.

EXAMENS DE PAQUES

Grade X
Miles Eva Albert 83.6, Germaine Azzie 76.8, Athela Cyr 76.3.

Grade IX
Alice Cyr 81.2, Simone Nadeau 78.8, Irène Daigle 75.1, Martha McDonald 73.8, Aurore Mercure 71.5, Aline Lainée 70, Anna Lavoie 66.4, Anna Lévesque 66.3, Marie Morin 64.1, Eugénie Martin 57.3, Martha Sirois 51.3, Almida Daigle 45.1.

Grade VIII
Ida Martin 76, Lydia Martin 73.2, Zita Demers 67.9, M. Reine Azzie 61.3 Olive Ringuette 59, Marie Ange Demers 58.5, Livinie Michaud 58, Ségulle Ouellet 57.1, Béatrice Lavoie 57, Ella Cyr 53, Nélida Michaud 49.

Grade VII
Ida Raymond 75, Amanda Violette 71, Henriette Martin 67.2, Imelda Raymond 66.5, Léanne Thériault 66, Marie A. Boucher 65.3, Lilian Soucy 61.2, Almida Thériault 61, Marie Anne Soucy 58.3, Agnès Daigle 58, Cécile Pettigrew 54, Jessie Fulotte 53.6, Georgienne Thibodeau 52.1, Cécile Morneau 50.6, Yvette Lévesque 50.5, Lina Pelletier 48.6, Amida Bélanger 38.

1ère Division
Claude Cyr 95, Alexandre Dionne 80, Camille Coté 75, Murielle Laporte 70, Thomas Mercure 55, Basile Dionne 54, Claude Bérubé 51.

2ème Division
Armand Martin 75, Joseph Prodet 73, Alban Laporte 65, Henry Smith 60, Yvon Caron 60, Martin Cyr 59, James Smith 55, Fernand Levesque 53, Sylvio Daigle 53, Roméo Albert 52, Gérard Boucher 51, Claude Clavet 50.

Lisez le MADAWASKA



L'auto qui sert à toutes fins

Quand un homme a besoin d'un auto pour plusieurs fins sa pensée se porte instinctivement vers le touring Ford.

Le touring Ford est en premier lieu un auto de famille et comme tel s'est acquis une réputation splendide au point de vue du service et de la sécurité.

Mais son utilité ne s'arrête point là. Vous verrez le touring Ford servir à toutes les fins auxquelles un auto ait jamais servi—se rendre rapidement à la ville dans les cas pressants—apporter les produits au marché et ramener les approvisionnement, à la maison—de fait, accomplir tout ce qu'un auto d'utilité générale doit accomplir.

Et il fait toutes ces choses rapidement, économiquement et d'une manière qui donne satisfaction. L'auto par excellence pour le travail et la récréation.

Pourquoi le Ford qu'on aime? Oh que vous alliez avec votre auto le poste de service le plus près est toujours un poste de service Ford.

F. & B. Ford, Ontario 945. Taxes en plus. Démarrage et éclairage électriques \$85 en plus.

Voyez tout vendeur autorisé de Ford

AUTOS - CAMIONS - TRACTEURS



Carnation Milk

"From Contented Cows"

Achetez Votre Lait Avec Vos Aliments

VOUS pouvez décrocher votre téléphone et commander pour une semaine ou pour un mois de Lait Carnation, si tel est votre désir. Mettez-le sur les rayons de votre garde-manger et il se conservera indéfiniment—tout à fait aussi frais, pur et doux que le jour où il a été mis dans le bidon. Vous êtes alors sûr de votre lait pour n'importe quel usage. Quel que soit le jour ou le temps, vous avez votre provision de lait. Peut-il y avoir quelque chose de plus commode? Le Lait Carnation est tout simplement du pur lait frais évaporé au double de sa richesse, tenu sain par la stérilisation. Commandez-en plusieurs gros bidons (16 onces) ou une caisse de 48 bidons chez votre fournisseur.

Essayez la délicieuse recette ci-dessous et demandez-nous par écrit votre exemplaire du Livre de Recettes Carnation. Il en contient cent autres et il est GRATIS.

BISCUIT CARNATION: 2 tasses farine, 4 c à t poudre à pâtisserie, 2 c à s beurre ou substitut, ¼ c à t sel, ¼ tasse eau, ¼ tasse Lait Carnation.

Tamisez ensemble les ingrédients secs. Mélangez avec un couteau ou avec les doigts dans le beurre ou son substitut; ajoutez le liquide, mêlant le tout en pâte molle. Roulez légèrement à une épaisseur d'un demi-pouce, coupez et cuisez dans un fourneau chaud durant 15 minutes. Suffit pour faire huit biscuits.



Produit en Canada par la CARNATION MILK PRODUCTS COMPANY, LIMITED




HOTEL A VENDRE



Ce magnifique Hotel est à vendre à de bonnes conditions. Situé au centre de la ville, au milieu des magasins, pharmacies, garages et autres places d'affaires. 30 chambres à coucher. L'intérieur de cette bâtisse vient d'être repeint et tapissé à neuf. Comprend deux loyer pour magasin ou bureau, attachés à l'hotel.

S'adresser à:

HOTEL ROYAL
AURELE BOUCHER
Edmundston, N. B.

L'UNION ST-JOSEPH du Canada

L'Union St-Joseph du Canada est une société de secours mutuels, foncièrement catholique et exclusivement canadienne-française qui compte 60 ans d'existence. Elle a son bureau-chef à Ottawa, et possède 600 succursales disséminées dans tout le pays. Pour garantir chacune de ses polices de \$1000,00 elle a, d'après les actuaires et d'après ses rapports aux gouvernements, \$1020,60. Son surplus se chiffrait, le 1er janvier dernier, à \$2,480,474,43.

C'est une société qui émet divers genres de polices, soit vie entière, rente viagère à 70 ans, polices payables en 10, 15 ou 20 ans. Elle paie aussi des bénéfices d'invalidité, et des bénéfices de maladie à raison de \$5 ou \$10 par semaine.

Cette société possède une succursale florissante à Edmundston, où elle compte plus de 200 membres. Pour entrer dans ses rangs, qu'il s'agisse de polices d'adultes ou de polices d'enfants, il suffit de s'adresser au percepteur.

M. J.-M. BARD,

HOTEL ST-ROCH

Le seul Hotel entièrement à l'épreuve du Feu à Québec.

Toutes les améliorations modernes.

Chambre et pension: \$4.00 par jour
Chambre avec bain: \$4.50 par jour.

240, rue St-Joseph, 17, Place Jacques Cartier
QUEBEC.

Compétence Qualité
Efficacité Confiance

Nous Servons Des MILLIERS De SUNDAES

Nous garantissons que nous avons le plus grand nombre de clients, dans cette ville, qui boivent nos SUNDAES à la Crème à la Glace. Tous ceux qui nous approuvent en savent la raison.

Nos SUNDAES sont préparés avec la meilleure crème à la glace, les fruits écrasés les plus délicieux. Nous pouvons en préparer une très grande variété. C'est ce qui fait notre supériorité sur les autres.

STEVENS BROS

LES PHARMACIENS DE CONFIANCE
EDMUNDSTON, N. B.

Notre devise: Les meilleures drogues

Votre désir: Les bas prix.

Que je lui mette mon poing sous le nez...

"Les autorités du collège, ajouta M. le Directeur des élèves, m'ont chargé de vous dire que votre renvoi est décidé. Votre dernière esclandre a mis le comble à la mesure; il y a scandale; les mesures de rigueur doivent être appliquées. Nous avons tenté tous les moyens de vous corriger. — Comme ça, je suis chassé du collège?"

—Vous l'avez dit, reprit M. le Directeur. En conséquence, vous allez téléphoner à votre père de venir vous chercher. En attendant, vous irez faire votre malin au dortoir."

L'enfant téléphona: "Dis donc, papa, tu vas prendre ton 'char' au garage et tu vas venir me chercher. Tu seras bien ici à onze heures en faisant du quarante."

—Hein! que dis-tu, là? Aller te chercher au collège? Pourquoi ça?"

—Pourquoi ça? Pourquoi ça? En voilà des questions. —Mais enfin, il faut que je sache moi. Qu'est-ce que tout cela veut dire?"

—Ça veut dire que j'ai fait un mauvais coup, paraît-il. On m'accuse sans preuves, tu sais. Le Directeur, celui qui met toujours des mauvaises notes sur mon rapport, eh! bien, il me chasse du collège et te fait dire de venir me chercher."

—Ah! c'est ça l'affaire! Et pas de preuves?... dis-tu? Où est-ce qu'il est ton Directeur, que je lui mette mon poing sous le nez?"

Pendant que l'auto bondissait rageusement sur la route et avançait voracement ses quarante milles, le mauvais élève, le mauvais fils faisait sa malle.

Hélas! des copains, en traversant la salle de récréation, il leur avait jeté des mots: "Hé! les gars, savez-vous la nouvelle?? Je suis chassé du collège; le Directeur vient de m'annoncer ça. J'ai téléphoné au 'bonhomme'. Il sera ici dans deux heures avec son char Hudson."

—Savez-vous ce qu'il a dit dans le téléphone? Retenez ça. "Où est-ce qu'il est ton Directeur, que je lui mette mon poing sous le nez?" Ah! Ah! il va y avoir du grabuge. On va rire. J'en ai assez du collège. Je vais finir mes études tout seul, puis j'irai à l'université anglaise de X, loin des curés et des indiscrets! Au revoir les gars!"

On devait rire; on ne rit pas. Il devait y avoir du grabuge; il n'y en eut pas.

L'affaire était flagrante. Le père, vertement sermoné par le Directeur, rentra ses poings, et sa colère, puis finit par supplier qu'on pardât son fils au collège.

"Nous avons déjà cédé deux fois à vos instances, en des occasions aussi graves que celle-ci, conclut M. le Directeur si nous céditions aujourd'hui, il y aurait faiblesse de notre part. Monsieur, d'autres parents nous ont confié leurs enfants; nous leur devons protection. Votre fils devient dangereux pour ses confrères et pour la réputation de notre maison. nous le renvoyons. Nous avons fait d'ailleurs tout notre possible pour ramener à un meilleur esprit, à une meilleure conduite cet enfant que vous nous avez emmené ici, quand il était déjà foncièrement gâté, vous le savez bien."

"Et vous, son père, qu'avez-vous fait pour nous aider? Vous avez toujours ruiné l'emprise et la bonne influence que nous tentions d'exercer sur lui, par vos récriminations outrageantes, par vos propos inconsidérés et insultants, dès que 'le fils à papa' se plaignait de ses maîtres, de ses notes, de l'enseignement, de la nourriture, de ses supérieurs à qui il devait respect et obéissance, comme d'ailleurs il les doit à son père."

—Ah! M. le Directeur, c'est trop fort ce que vous avancez-là. Quand ai-je parlé de la sorte devant mon fils? Prouvez-moi ça! Des preuves! Je veux des preuves. —Pauvre cher Monsieur, des preuves?... mais toute votre manière d'agir envers votre fils... en voilà une preuve. Quand vous avez parlé comme ça?... mais tout à l'heure, au téléphone, quand votre fils vous a dit qu'on l'accusait sans preuves. Le langage du fils ressemble étrangement à celui du père."

Il reconnut sa maman; avec peine lui dit quelques mots et serra fiévreusement la main qu'elle mettait dans la sienne.

Il fallait sa hater: la fin viendrait bientôt, affirmait le médecin.

"Un prêtre, dit la mère, il faut qu'il voie le prêtre."

Le prêtre vint. Le blessé semblait sommeiller; il reposait inerte et prostré, pauvre loque humaine.

"Mon cher enfant, vous êtes bien souffrant, dit le prêtre à son oreille, peut-être auriez-vous plus de courage si vous mettiez votre conscience en paix avec le bon Dieu?"

Le mourant ouvrit les yeux, regarda un instant et d'une voix qui s'éteignait:

"Non! non! pas vous! pas vous!" Le prêtre insista.

"Non! pas vous, je vous remercie. Je veux M. le Directeur, pas d'autre!"

Le prêtre sortit. "Il ne veut pas de mes services, dit-il aux parents. Il demande M. le Directeur et pas d'autre. Qui est-ce? Je ne sais pas moi."

—Je le sais, moi, dit le père. Mais c'est du délire, c'est de la folie. Jamais il n'arriverait ici à temps, ce prêtre du collège de X."

AU FOYER

RESTE PETITE

Le monde est si méchant, vois-tu, Et nous fait au coeur tant de peine Qu'alors, notre pauvre âme humaine Tremble comme un cerf abattu... Plus on grandit et vieillit vite, Plus la douleur s'attache à nous, Toi qui ne viens qu'à mes genoux, Reste petite

Ne t'enfuis pas loin du berceau Et n'ouvre pas trop tôt les ailes, Tes mains mignonnes sont si frêles Et tes pas sont ceux d'un oiseau, Trop tôt viendra l'heure où l'on quitte Ces rêves d'or pour le réel, Ne presse pas le sort cruel; Reste petite

S'il fallait par malheur qu'un jour Se fane ta beauté candide; S'il fallait que ton coeur se vide De tant de ciel et tant d'amour Il me semblerait bien qu'ensuite Tu ne saurais plus nous chérir Et nous pourrions bien en mourir... Reste petite

En vieillissant on s'attendrit; Par des chemins qu'il imagine Le coeur retourne aux origines Comme un rosier toujours fleuri D'où s'émane un parfum d'élite Pour garder ton coeur embaumé Ouvert à nos besoins d'aimer, Reste petite

Alphonse Désilets.

C'est près de six heures de vitesse qu'il faudrait. —Il le faut, interrompit la mère hors d'elle-même, il le faut et c'est toi qui iras: moi je vieillirai, je l'empêcherai de mourir. Va!"

Il va. Et l'on se demande quel est cet insensé chauffeur lancé vertigineusement sur la route et qui il faudra mettre à l'amende?

Au chevet de moribond, la mère veille. Elle assuie le visage en sueur de son enfant; elle n'aura plus bientôt d'enfant; c'est son unique. Elle prie! Comme elle prie! Comme on sait implorer Jésus, Marie, Joseph, quand on a besoin d'eux! Elle a cherché s'il portait un scapulaire... s'il avait un chapelet... rien! rien! rien! Quelles heures d'angoisses! Arriveront-ils? Et l'enfant qu'elle interroge avec des mots de maman et qui ne lui répond pas!!! Mon Dieu, va-t-il mourir avant?"

Quand M. le Directeur s'approcha du mourant et l'appela de son petit nom, en lui demandant: "Me reconnais-tu, mon enfant?" celui-ci tourna un peu la tête fort péniblement; un éclair de vie passa dans ses yeux, puis il saisit les deux mains qui se tendaient vers lui. Ce fut son dernier effort. Pendant que deux grosses larmes coulaient sur les joues de l'agonisant, le prêtre traçait sur lui le signe de l'absolution.

LE TUTOIEMENT

Le tutoiement est une détestable habitude qui portent les enfants à manquer de respect envers leurs parents. Les remarques suivantes de la "Vie Paroissiale", de Saint Jacques de Montréal, exposent la question sous son véritable jour.

Le tutoiement nous paraît une habitude regrettable qu'il serait imprudent de laisser se généraliser dans nos familles. Jamais chez nos ancêtres les enfants n'auraient osé employer le "tu" ni le "toi" en s'adressant à leurs parents. Est-ce pour cela que nous trouvons dans nos anciens foyers une autorité si calme, si obéie?... Est-ce pour cela que nos pères avaient pour leurs ascendants ce respect, cette vénération, ce culte que les étrangers ne pouvaient s'empêcher d'admirer? Si les formules n'étaient pas la cause de ce respect filial, elles en étaient du moins l'heureuse et fidèle expression et la précieuse sauvegarde.

Alors que d'autres pays détrônaient tant de nobles et belles choses, chez nous, le père de famille restait le souverain honoré et respecté, non seulement en

oeuvres mais en paroles. Ses ancêtres gardaient ainsi jalousement les traditions de la vieille France où les parents se faisaient une coutume de ne point tutoyer leurs enfants. N'est-ce pas la reine Blanche qui disait à son fils saint Louis: "Mon fils, 'vous' m'êtes bien cher, mais j'aimerais mieux 'vous' voir mort que soulevé d'un péché mortel."

Quand la Révolution française vint, au nom de la liberté, abattre tant de barrières, plusieurs fort respectables, les rejets de la Révolution eurent tôt fait de traiter père et mère comme des camarades, des camarades et non plus comme des supérieurs.

Eloignés de ces influences révolutionnaires, nous conservons dans la colonie ces nobles et respectables traditions. Il semble qu'un esprit nouveau nous pousse à le renier. Aurions-nous honte de passer plus long temps pour "une race de gentilshommes, aux coeurs d'or et aux clochers d'argent", ainsi que s'exprimait Monsieur Forbin-Janson?

Que les parents tutoyés et regardent de près: leur autorité est-elle plus affermie? Leurs enfants sont-ils plus respectueux, plus soumis, plus affectueux? On a toujours vu que les enfants sont déjà assez portés d'eux-mêmes aux irrévérences, à l'insubordination. Pourquoi leur rendre plus facile, par le tutoiement, les répliques et les boutades, les ripostes et les insolences?

PROVERBES BULGARES SUR LA FEMME

Il vient de paraître à Sofia un petit volume de M. R.P. Slaveykey sur les proverbes bulgares. En voici, sur la femme, quelques-uns qui sont, paraît-il, populaires dans les campagnes de Bulgarie:

Une fille de votre village, c'est une eau dans un vase de cristal; une fille d'un village étranger, c'est une eau dans un vase de grès.

La fille à qui les garçons ne plaisent pas échoie à un vieux.

On peut montrer son fusil, sa femme, son cheval, mais non pas les parents.

La femme rit quand elle peut et pleure quand elle veut.

Langue de femme est plus franchante qu'un sabre turc.

Le coeur de la femme est comme un bas de coton, il s'étire.

Ne te fie ni à soleil d'hiver ni à coeur de femme.

Lisez le MADAWASKA

ON DEMANDE DES HERITIERS

L'on est à la recherche d'héritiers, par tout le monde entier. Plusieurs personnes qui, aujourd'hui vivent pauvrement, sont en réalité riches et ne le savent pas. Vous pouvez probablement être une de ces personnes.

Ecrivez immédiatement et demandez le livre index "Missing Heirs and Next of Kin", contenant une liste authentique des héritiers absents et les propriétés qui ont été annoncées, dans le monde entier. Cet Index contient des milliers de noms qui ont apparu dans les journaux américains, Canadiens, Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Français, Belges, Suédois, Indiens, et autres, insérés par des avocats, exécuteurs testamentaires, administrateurs. Il contient aussi une liste des Cours de Chanciers Anglais et Irlandais et une liste de dividendes non réclamés de la Banque d'Angleterre. Votre nom ou celui d'un de vos ancêtres peut être sur la liste. Envoyez une piastre (\$1.00) immédiatement pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY Dept., 590 PITTSBURGH, PA., U.S.A.

Le patron.— Je vous augmente de dix piastres par semaine. L'employé "intelligent".— Si je perds une semaine ensuite, je perdrai dix piastres de plus que j'en perds habituellement. Le patron.— Sans doute. L'employé "intelligent".— Alors, gardez votre augmentation.

NOTICE OF SALE

To Apollinaire Bouchard, of the Parish of Saint Jacques, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, farmer, and Anna, his wife, of the same place, and Beloni Clavette, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, and to all others whom it may in any wise concern:—

NOTICE is hereby given that and by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the eleventh day of April, A. D. 1922, made between the said Apollinaire Bouchard, and Anna, his wife, of the one part and Michel Bouchard, Photographer, of the Town of Van Buren, in the County of Aroostock, in the State of Maine, one of the United States of America, of the other part, which said Indenture of Mortgage was duly recorded in the office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the County of Madawaska, on the 12th day of April, A. D. 1922, in Book J-3, at pages 173-177, and being number 22676 of the said Madawaska County Records.

THERE WILL, for the purpose of satisfying the money thereby secured default having been made in the payment thereof, be sold at Public Auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska aforesaid, on the 19th day of June, A. D. 1924, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises as in the said Indenture of Mortgage described, as follows, to-wit:—

ALL that certain lot, piece or parcel of lands and premises, situate, lying and being in the Parish of St Jacques, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows:—

"Bounded on the lower side by land owned and occupied by Denis Groudin, fronting on the western side of Madawaska River, at the rear by land owned and occupied by Christie Guimond, and on the north or upper side by land owned and occupied by Cleophas Gagnon, the Jos. P. Demers property and also the Eloi Roy lot.

Having forty rods in width and one and a half mile in length more or less.

Together with all the buildings appurtenances and improvements thereunto belonging and appertaining.

Dated the fourteenth day of April, A. D. 1924.

Michel Bouchard Mortgagee

Albert J. Dionne Solicitor for Mortgagee.

NOTICE OF SALE

To Eloi Jalbert, of Anderson, Siding, in the Parish of Grimmer, in the County of Restigouche, in the Province of New Brunswick, Fer, and Georgina, his wife, and to all other whom it may in any wise concern:—

NOTICE is hereby given that under and by virtue of power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the first day of November, A.D. 1917, made between the said Eloi Jalbert, and Georgina, his wife, of the one part, and Joseph Têtu, of Fraserville, in the County of Témiscouata, in the Province of Québec, Hotel-keeper and trader, of the other part, which said Indenture of Mortgage was duly recorded in the office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the County of Restigouche, on the 10th day of November, A.D. 1917, in Book "N-2" at pages 565-569, as number 16486 of the Restigouche County Record.

THERE WILL, for the purpose of satisfying the moneys thereby secured, default having been made in the payment thereof, be sold at Public Auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, on the fifteenth (15th) day of May, A.D. 1924, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises as in the said Indenture of Mortgage described, as follows, to-wit:—

ALL that certain piece, parcel or lot of land and premises, situate, lying and being in the Parish of Grimmer, in the County of Restigouche, in the Province of New Brunswick, and bounded as follows:—

"Beginning at a post standing on the eastern side of a reserved road at the northwest angle of lot number nineteen (19), in range sixteen (16), Hazen Settlement, thence running by the magnet of the year 1912, north degrees east fifteen chains to a post standing on the southern side of another reserved road thence along the same south 67 degrees east 67 chains and 25 links, thence south 23 degrees west 15 chains and thence north 67 degrees west 67 chains and twenty five links to the place of beginning. Containing 100 acres more or less and distinguished as lot number 20 in range 16 Hazen Settlement and granted to the said Eloi Jalbert by Grant number 27291, dated the 14th day of February, 1917.

Together with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining.

Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

NOTICE OF SALE

To Alphonse Levesque, of the Parish of St-André in the County of Madawaska, and Province of New Brunswick, and Julie, his wife, and all others whom it may in any wise concern:—

NOTICE IS HEREBY GIVEN, that under and by virtue of a power of sale contained in a certain indenture of Mortgage bearing date the 12th day of February the said Alphonse Levesque and Julie his wife, of the Parish of St-André aforesaid, of the one part, and registered in the Registry Office for Deeds and Wills in and for the County of Madawaska, in book N-3, as number 23625, at pages 262-267, of the Madawaska County records, there will, for the purpose of satisfying the monies secured by the said indenture of Mortgage default having been made in the performance of the covenants therein contained, be sold at public Auction, in front of the Court House in the town of Edmundston, in the County of Madawaska, and Province of New Brunswick, on Thursday the fifteenth day of May A.D. 1924, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, all the lands and premises described in the said Indenture of Mortgage, as follows:—

"All of the following piece or parcel of lands and premises situate, lying and being in the Parish of St-Leonard, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows:—

"Beginning at a post standing on the south-eastern side of a reserved road, and at the most western angle of lot number three hundred and fourteen in Block "R", thence running by the magnet of the year 1867 south forty three degrees and thirty minutes East sixty-seven chains to the north-west side of another reserved road, thence along the same south forty-six degrees and thirty minutes west fifteen chains, thence north forty-three degrees and thirty minutes west sixty-seven chains to a post standing on the southern side of the reserved road, thence along the same forty-six degrees and thirty minutes east fifteen chains to the place of beginning."

Containing One hundred acres more or less, and distinguished as lot number three hundred and twelve in Block "R".

Together with all and singular the buildings, improvements, privileges, and appurtenances to the said premises belonging, or in any wise appertaining.

Dated this fourth day of March, A.D. 1924.

Albert J. Dionne, Solicitor for Mortgagee.

Mars 13, 1924.

NOTICE OF SALE

To Charles A. Lavoie, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, and Eugénie his wife, and all others whom it may concern:—

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a power of sale contained in a certain indenture of Mortgage bearing date the 26th day of July, A. D. 1920, and made between Charles A. Lavoie, of the Town of Edmundston, in the County and Province aforesaid, and Eugénie his wife, of the first part, and the Town of Edmundston, in the County of Madawaska aforesaid, a Town duly incorporated under the provisions of the Towns Incorporation Act of the Province of New Brunswick, hereinafter called the Mortgagee, of the second part, and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska, in Book A-3, Number 2-0918, on pages 732-738 of Records, there will for the purpose of satisfying the money secured by the said indenture of Mortgage, default having been made in the payment of same, be sold at public auction in front of the Court House at the Town of Edmundston, in the County and Province aforesaid, on the 12th day of May next at the hour of ten o'clock in the forenoon, the lands and premises mentioned and described in the said indenture of Mortgage as follows, to-wit:—

"All that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska aforesaid, (being part of lot Number One (1), northeast of the River St-John, in the Parish of Madawaska, granted to Francis Rice, bounded and described as follows, to-wit: Beginning at the westerly corner of Lot Number One Hundred and Twenty-nine (129) as shown on a plan of the Rice Land (so-called), prepared by Régis Thériault D.L.S., for the said J. Frank Rice and John M. Stevens dated November 5, 1916; thence north twenty-five (25) degree thirty (30) minutes east on the westerly boundary of said lot Number One Hundred and Twenty-nine (129) for a distance of One Hundred (100) feet to a post; thence north (60) degrees twelve (12) minutes west for a distance of fifty (50) feet to a post; thence south twenty-five (25) degrees thirty (30) minutes west for a distance of 100 feet to a reserved road, as shown on the said plan; thence south sixty (60) degrees twelve (12) minutes east for a distance of fifty (50) feet to the place of beginning and distinguished as lot Number One Hundred and Thirty-one (131) on said plan.

TOGETHER with the buildings and improvements thereon and the privileges and appurtenances thereto belonging or in any manner appertaining.

Dated the 29th day of February, A. D. 1924.

The Town of Edmundston

Max D. Cormier, Mayor

Thomas Guerrete Town Clerk

Michaud & Cyr Solicitor for Mortgagee

Mars 6 9 s.

on the south-eastern side of a reserved road, and at the most western angle of lot number three hundred and fourteen in Block "R", thence running by the magnet of the year 1867 south forty three degrees and thirty minutes East sixty-seven chains to the north-west side of another reserved road, thence along the same south forty-six degrees and thirty minutes west fifteen chains, thence north forty-three degrees and thirty minutes west sixty-seven chains to a post standing on the southern side of the reserved road, thence along the same forty-six degrees and thirty minutes east fifteen chains to the place of beginning."

Containing One hundred acres more or less, and distinguished as lot number three hundred and twelve in Block "R".

Together with all and singular the buildings, improvements, privileges, and appurtenances to the said premises belonging, or in any wise appertaining.

Dated this fourth day of March, A.D. 1924.

Albert J. Dionne, Solicitor for Mortgagee.

Mars 13, 1924.

MORTGAGE SALE

To Eddy Savage of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Hotel-keeper, and TO ALL OTHERS WHOM IT MAY CONCERN:—

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 27th, day of August, A.D., 1917, and made between Eddy Savage as of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, of the first part; and James Garrity as of the Parish of Baker Lake, in the County and Province aforesaid, Farmer, of the second part; and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska, in Book 02, as number 17796, pages 261 to 263 both inclusive, there will be, for the purpose of satisfying the money secured by the said Indenture of Mortgage, default having been made in the payment of the same, sold at Public Auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province aforesaid, on Saturday, the 17th, day of May, A.D., 1924, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises mentioned and described in the said Indenture of Mortgage as follows: To-wit:—

"ALL that certain piece, parcel or lot of land and premises situate, lying and being in the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick bounded and described as follows: To-wit: In front, by the River Saint John; on the upper side by land owned and occupied by one Thomas Tobin; at the rear, by the base line of the front lots; and on the lower side by land owned and occupied by one Joseph Dominique."

Together with all and singular the buildings, improvements, privileges and appurtenances to the said premises belonging, or in any wise appertaining.

Dated this 11th day of April, A. D., 1924.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

James Garrity, Mortgagee.

5ins.

Toto, à qui on a dit qu'il ne faut rien demander à table, a été oublié; et, plein d'obéissance, il dit humblement:—

"Toto n'a pas de dessert, mais il ne demande rien."

CARTES D'AFFAIRES

DR. OLIVIER J. CORMIER

— Chirurgien-Dentiste —

à l'ancien bureau du Dr Z Vézina chez M. Jos. Gagné, près de l'hôtel Royal

EDMUNDSTON, N. B.

FRED L. HEBERT, D.D.S.

Chirurgien Dentiste

Gradué de l'Université de Montréal Bureau voisin de l'édifice J. Daviau

EDMUNDSTON, N. B.

Caeser Postal "S" Tél. 28

IMAX, D. CORMIER

B. A. Avocat, Notaire Public

EDMUNDSTON, N. B.

Caeser Postal "S" Tél. 46

A. M. SORMANY, M. D.

Médecin-Chirurgien

EDMUNDSTON, N. B.

ALBERT J. DIONNE

B. A. Avocat, Notaire Public

Bureau: Chez M. Wilbrod Saindon, autrefois Hôtel Commercial de M Jos Têtu

EDMUNDSTON, N. B.

HOPITAL PRIVE LAPORTE

CLAIR, N.B.

Spécialité: chirurgie, maladie des femmes, maternité.

H. G. Hoben

CHARTERED ACCOUNTANT

FREDERICTON, N. B.

MICHAUD & CYR

AVOCATS

BUREAU: Maison de Cour, EDMUNDSTON, N. B.

MARCHANDS !!

POURQUOI laisser profiter votre voisin de nos colonnes d'annonces, quand l'on vous offre le même avantage.

Annoncez !

L'annonce bien faite, et continue est le meilleur moyen que vous ayez pour faire connaître à vos clients la marchandise que votre magasin renferme.

Le Madawaska

LE MADAWASKAIEN

REVUE MENSUELLE

Organe officiel de l'École d'Edmundston

Cette revue contient des articles traitant les sujets pédagogiques les plus importants. Tout instituteur et institutrice doit se faire un devoir de s'y abonner.

De plus, cette revue fait actuellement une campagne pour un meilleur enseignement du français dans nos écoles. Donnons-lui notre support.

La Seule Revue Bilingue Aux Provinces Maritimes

L'abonnement est de \$3.00 par année

Adressez toute communication à

LE MADAWASKAIEN

C. Savoie directeur Edmundston, N.-B.

RHUMATICIDE. Le Seul Remède qui Guérit toutes les Douleurs RHUMATISMALES, Lumbago, Néphrite. Détruit l'Acide Urique. Fait Cesser la Sciatique, la Goutte, les Maux de Reins.

S. LAPORTE PHOTOGRAPHE. Seul agent pour le Madawaska de la CANADIAN KODAK Co.

Kodak Automatique qui donne l'histoire de toutes vos poses. Poudre à développer. Pellicules ou Filmes. Albums, Boîte à développer, Assortiment complet pour les Amateurs.

Salon de Musique. J'ai aussi un département de musique où vous pouvez vous procurer tous les instruments de musique. Musique en feuilles, chants populaires anglais et français.

S. LAPORTE, Photographe, Edmundston, N. B.

Restaurant C.A.R.

Mlle ALICE CYR, prop.



Repas servis à toutes heures. Pâtisseries de toutes sortes confectionnées sur demande. Liqueurs douces, crème à la glace.

COUTURE!!

Le Printemps Est Le Temps Pour Faire Votre Couture. Je Suis En Mesure De Pouvoir Faire Votre Ouvrage à Neuf ou de Réparation à des Prix Très Modérés, en Garantissant Mon Ouvrage.

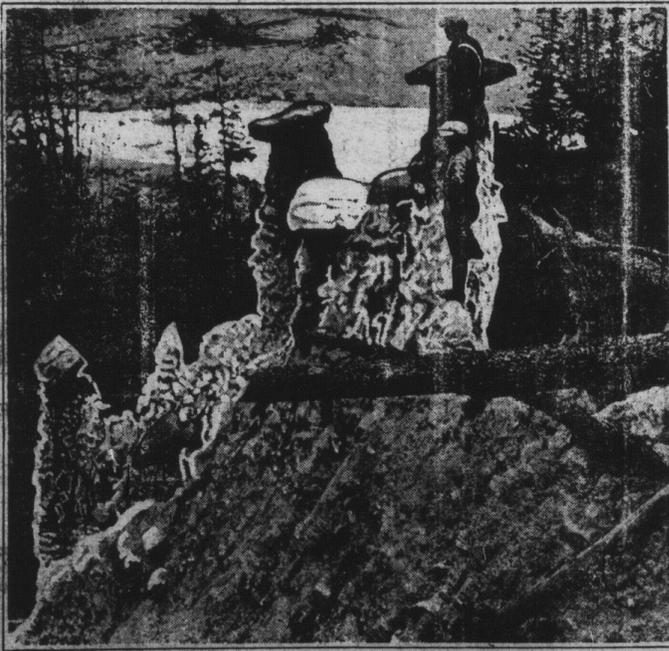
Spécialité: ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.

Dame CHARLES MARTEL, 42ème Avenue, Près de l'Ecole No. 1 Terrain Jos Martin.

LA PREVENTION DES FEUX DE FORETS

Dieu seul peut remplacer l'arbre détruit par le feu. Que ferions-nous si tout nos arbres étaient détruits par le feu. Un arbre peut faire un millions d'allumettes. Une allumette peut détruire un millions d'arbres.

OÙ LA NATURE SE MONTRE FANTASISTE



Les curieuses formations géologiques, telles que celle illustrée ci-dessus, sont le résultat de l'érosion. Dès qu'une goutte d'eau de pluie touche le sol, elle agit. Elle commence son rôle géologique en déplaçant les matériaux solubles, elle dissout lentement les roches solubles, forme dans les terrains peu résistants des ravins curieusement ramifiés et donne naissance aux pittoresques "pyramides d'érosion" ou "Chemins des Fées." Ces pyramides se forment dans les escarpements moraines, amas d'origines glaciaires qui sont constitués de matériaux de toutes grosseurs; la pluie qui entraîne le tout, grain par grain, produit des crevasses aux flancs couverts de rigoles et parfois des pointes dont l'existence serait bien courte si elles ne contenaient pas une grosse pierre plus ou moins plate pour assurer leur avenir.

UN JARDIN POTAGER

Couches demi-chaudes et froides: Les couches demi-chaudes et froides servent à repiquer les plants provenant des semis faits dans des couches chaudes ou des caisses de semis.

Les couches demi-chaudes sont faites de la même manière que les couches chaudes, excepté que l'épaisseur de la couche de fumier est beaucoup moindre, vu qu'elles sont faites à une saison plus avancée.

Les couches froides consistent simplement en un cadre de bois recouvert de chassis. On met du terreau comme pour les précédentes, mais on n'emploie pas de fumier. On ne peut guère repiquer dans les couches froides avant les premiers jours de mai. Les couches demi-chaudes ou froides se font durant la nuit, recouvertes de pailles ou couvertures quelconques, comme protection contre les gelées.

A mesure que la saison avance, on ouvrira les couches davantage, afin d'habituer les plantes à la température du dehors, pour qu'elles soient parfaitement acclimatées quand le temps sera venu de les mettre en pleine terre.

Repiquage: Quand les plantes ont atteint un pouce en hauteur ou qu'ils ont développé une troisième feuille, il est temps de les repiquer; cette opération consiste à les arracher et à les transplanter dans d'autres caisses ou couches chaudes, demi-chaudes ou froides.

Les plantes à repiquer doivent d'abord être arrosées copieusement, après quoi on les arrache avec précaution, les soulevant de façon à ne pas briser les racines. Au premier repiquage, on plante à deux pouces de distance en tous sens; après que les plants auront grandi assez pour se nuire de nouveau, on les repiquera une seconde fois avec un espacement de quatre pouces en tous sens.

Un plant ne doit pas être planté trop profondément, ce qui occasionne de la pourriture au collet, ni trop à la surface, ce qui fera dessécher une partie des racines. Il est important que la terre adhère bien aux racines et que ces dernières ne soient ni pleées ou tordues. Les plantes fraîchement repiquées devront être protégées contre les ardeurs du soleil pendant un couple de jours.

On repique avec avantage tous les plants provenant des semis faits dans des caisses ou couches chaudes et qui devront être transplantés en pleine terre ensuite. Un plant repiqué sera toujours de beaucoup supérieure à un autre qui ne l'a pas été; il sera plus fort, mieux proportionné et surtout supportera plus facilement la transplantation en pleine terre.

Préparation du terrain: La préparation de la terre pour un jardin doit commencer par un bon labour d'automne; ce qui a pour effet de préparer la terre plus à bonne heure au printemps. Ce labour d'automne est toujours à conseiller, excepté dans le cas d'une terre très légère ou encore très accidentée.

La terre pour le jardin doit être labourée profondément, il faut cependant y aller avec prudence et augmenter l'épaisseur du labour graduellement, tous les ans. On défoncera aussi le sous-sol, sans toutefois le ramener à la surface. Ce défoncement peut se faire à la bêche ou avec une charre fouilleuse. Il serait surtout avantageux dans les terres à sous-sol argileux.

Si l'on commence avec une terre qui n'a jamais été en jardin auparavant ou s'il y a beaucoup de mauvaises herbes, il faudra d'abord faire un labour léger, de trois à quatre pouces de profondeur, en août, et herser ce labour tous les quinze jours jusqu'à l'automne. Dans une terre qui est déjà en jardin, si on a labouré l'automne, on ne labourera pas de nouveau au printemps; on se contentera d'ameublir la terre sur toute l'épaisseur du labour.

Il est préférable d'appliquer le fumier au printemps en l'étendant sur le labour et en l'incorporant à la herse. Il est important que le fumier soit bien enterré et bien mélangé à la terre.

Semis en pleine terre: Confier une bonne semence à une terre bien préparée, est un des principaux facteurs de succès en agriculture. Il faut se procurer des graines de bonnes variétés et en faire germinatif avant de semer.

Page Agricole



Le décalage entre les rangs, doit être au moins de 12 pouces pour les plantes comme l'oignon, jusqu'à trois pieds comme pour le blé d'Inde. La distance intermédiaire variera suivant l'espace que le légume à cultiver a besoin pour se développer.

C'est généralement une perte, plutôt qu'une économie de terrain, que de semer ou planter en rangs trop rapprochés. Transplantation en pleine terre: Les légumes que l'on transplante le plus généralement sont les tomates, le céleri, les choux, les choux-fleurs, laitue, etc. La transplantation faisant développer des racines on ne transplantera jamais les légumes-racines qu'on veut utiliser pour la table.

A l'exception des choux et de la laitue, il faut attendre pour transplanter en pleine terre que tout danger des gelées soit passé. Il est toujours préférable de transplanter dans une terre fraîchement travaillée. Afin de conserver une bonne motte de terre au plant qu'on veut arracher, on commença par l'arroser copieusement, après quoi on le soulèvera avec la motte de terre qui l'environne. Comme pour le repiquage, il faut enterrer le plant juste à la hauteur du collet et faire en sorte que la terre adhère fermement sur toutes les parties des racines.

Il faut prendre soin de bien disposer les racines de la même façon qu'elles étaient avant que le plant soit arraché. Dans le cas des plants de choux de céleri, de faisiers, il faut en transplantant enlever un tiers des feuilles, de même que couper les racines qui seraient trop longues.

Dans le cas des tomates, si on a un plant fort et trapu, on le plante debout, à la manière ordinaire; par contre si le plant est long et grêle, on le plante couché après avoir enlevé les feuilles sur le bas de la tige. Pour cela on fait une fosse en long et on couche la racine et la partie de la tige qui a été dépouillée de ses feuilles dans cette fosse; on enterrera, ne laissant en dehors de terre que deux à quatre pouces de la tige. En plantant de cette façon, le plant reprendra plus facilement et pourra avec plus de vigueur. Advenant le cas d'une gelée, la partie de la tige qui est dans la terre poussera de nouveau, le plant au lieu d'être tué ne sera que retardé.

Les citrouilles, melons, concombres supportent mal la transplantation, à moins d'avoir été semés dans des pots de terre suite ou autres récipients de grandeur convenable, boîtes d'allumettes, seaux à fraises, etc. Les pots de terre cuite de 2 1/2 à 3 1/2 pouces de diamètre sont cependant de beaucoup préférables.

Il faut veiller à ce que les racines d'un plant ne soient jamais en contact avec du fumier, ce qui occasionne de la pourriture. Quand c'est possible de le faire, on transplante avant une pluie. Si l'on ne prévoit pas de pluies, il sera bon d'arroser la terre autour du plant que l'on vient de mettre en terre. Si toutes les précautions indiquées ici ont été prises, dans la plupart des cas, il ne sera pas nécessaire de protéger les plants contre les ardeurs du soleil.

Arthur Dumais, B.S.A.

OBJECTIONS ENTENDUES JUSQU'A DATE

10. Danger de se faire voler: avec l'ancien système un, plusieurs ou tous les patrons pouvaient facilement tromper leurs voisins; avec la nouvelle loi aucun patron ne réussira à frauder: si on ajoute de l'eau ou si on enlève de la crème l'épreuve au Babcock enregistrera plus ou moins de gras suivant le cas, si le lait est mal conservé et apporté acide, le patron y perdra. C'est là un désavantage individuel, mais la perte d'argent pour quelques patrons insoucients fera bientôt leur éducation et la collectivité y gagnera.

Impossible aux patrons, la fraude sera-t-elle facile au fabricant par incomptence ou malhonnêteté? Personne ne peut prélever d'échantillons de lait ou de crème ni faire l'épreuve du lait ou de la crème sans être muni d'un certificat d'expert-essayeur de lait de l'Ecole de Laiterie de la province de Québec. De plus le fabricant sera obligé de garder pendant 8 jours après que l'épreuve aura été faite les échantillons de lait afin de les vérifier par l'inspecteur de fromageries ou beurrier. Il n'y a donc pas de craintes sur ce point le fabricant sera suivi de près par les inspecteurs.

Supposons que fabricant et inspecteurs s'entendent pour leurrer un patron, il sera toujours facile de temps en temps de prélever des échantillons de lait et de les faire analyser dans une autre fabrique. En somme la question de vol n'est pas une objection sérieuse à l'application de cette loi.

2) Qui va payer le fabricant pour faire les épreuves? Ce sont les patrons. Cette dépense insignifiante pour les fournisseurs de lait paiera juste le surplus d'ouvrage occasionné par cette loi aux fabricants.

3) Au lieu de payer le gras jusqu'au dixième si on payait jusqu'au centième. L'objection est réelle mais pas assez grave pour empêcher l'application de la loi.

AVANTAGE IMMEDIATS ET FUTURS DE LA LOI NOUVELLE

Aucun moyen de frauder pour qui que ce soit, justice aux patrons, tels sont les principaux avantages du nouveau système sur l'ancien.

Les cultivateurs de cette région seront les premiers à bénéficier de ce mode de paiement d'après le gras: en effet, la majorité des troupeaux sont d'origine Canadienne et Ayrshire ou croisés, et leur rendement est remarquable par la richesse en gras.

Il est de l'intérêt de nos cultivateurs d'améliorer leurs troupeaux en vue de la richesse en gras du lait, de garder une race de vaches donnant un lait riche en gras.

Continuons à sélectionner nos troupeaux laitiers. Comment? Par le Contrôle laitier, qui sera le sujet d'une prochaine causerie. Avila Charbonneau, agro.

RENSEIGNEMENTS

Les mineurs ont pour patron saint Eloi. Les musiciens ont pour patronne sainte Cécile. Pour retrouver les objets perdus, on invoque saint Antoine de Padoue. Contre les orages, on invoque saint Théodore. Contre la paralysie, on invoque saint Maur. Les pêcheurs ont pour patron saint André. Pour obtenir de la pluie, on invoque saint Sigisbert.

La paix, c'est le don par excellence de Dieu à l'homme; et l'abandon, c'est le don par excellence de l'homme à Dieu.— Myr-Guy.

Le prodige le plus coupable n'a qu'à dire au Père par amour, en union avec Jésus: J'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne pécherai plus; et il est pardonné.— Mgr. Sauvé, S.S.

depuis janvier 1924, la loi oblige les fabricants de beurre ou de fromage à payer le lait d'après la quantité de gras qu'il contient.

Les patrons apporteront le lait à la fabrique; le fabricant prélèvera chaque jour un échantillon représentatif, il fera l'épreuve deux fois par mois et chacun recevra suivant la quantité de gras apportée.

OBJECTIONS ENTENDUES JUSQU'A DATE

10. Danger de se faire voler: avec l'ancien système un, plusieurs ou tous les patrons pouvaient facilement tromper leurs voisins; avec la nouvelle loi aucun patron ne réussira à frauder: si on ajoute de l'eau ou si on enlève de la crème l'épreuve au Babcock enregistrera plus ou moins de gras suivant le cas, si le lait est mal conservé et apporté acide, le patron y perdra. C'est là un désavantage individuel, mais la perte d'argent pour quelques patrons insoucients fera bientôt leur éducation et la collectivité y gagnera.

Impossible aux patrons, la fraude sera-t-elle facile au fabricant par incomptence ou malhonnêteté? Personne ne peut prélever d'échantillons de lait ou de crème ni faire l'épreuve du lait ou de la crème sans être muni d'un certificat d'expert-essayeur de lait de l'Ecole de Laiterie de la province de Québec. De plus le fabricant sera obligé de garder pendant 8 jours après que l'épreuve aura été faite les échantillons de lait afin de les vérifier par l'inspecteur de fromageries ou beurrier. Il n'y a donc pas de craintes sur ce point le fabricant sera suivi de près par les inspecteurs.

Supposons que fabricant et inspecteurs s'entendent pour leurrer un patron, il sera toujours facile de temps en temps de prélever des échantillons de lait et de les faire analyser dans une autre fabrique. En somme la question de vol n'est pas une objection sérieuse à l'application de cette loi.

2) Qui va payer le fabricant pour faire les épreuves? Ce sont les patrons. Cette dépense insignifiante pour les fournisseurs de lait paiera juste le surplus d'ouvrage occasionné par cette loi aux fabricants.

3) Au lieu de payer le gras jusqu'au dixième si on payait jusqu'au centième. L'objection est réelle mais pas assez grave pour empêcher l'application de la loi.

AVANTAGE IMMEDIATS ET FUTURS DE LA LOI NOUVELLE

Aucun moyen de frauder pour qui que ce soit, justice aux patrons, tels sont les principaux avantages du nouveau système sur l'ancien.

Les cultivateurs de cette région seront les premiers à bénéficier de ce mode de paiement d'après le gras: en effet, la majorité des troupeaux sont d'origine Canadienne et Ayrshire ou croisés, et leur rendement est remarquable par la richesse en gras.

Il est de l'intérêt de nos cultivateurs d'améliorer leurs troupeaux en vue de la richesse en gras du lait, de garder une race de vaches donnant un lait riche en gras.

Continuons à sélectionner nos troupeaux laitiers. Comment? Par le Contrôle laitier, qui sera le sujet d'une prochaine causerie. Avila Charbonneau, agro.

RENSEIGNEMENTS

Les mineurs ont pour patron saint Eloi. Les musiciens ont pour patronne sainte Cécile. Pour retrouver les objets perdus, on invoque saint Antoine de Padoue. Contre les orages, on invoque saint Théodore. Contre la paralysie, on invoque saint Maur. Les pêcheurs ont pour patron saint André. Pour obtenir de la pluie, on invoque saint Sigisbert.

La paix, c'est le don par excellence de Dieu à l'homme; et l'abandon, c'est le don par excellence de l'homme à Dieu.— Myr-Guy.

Le prodige le plus coupable n'a qu'à dire au Père par amour, en union avec Jésus: J'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne pécherai plus; et il est pardonné.— Mgr. Sauvé, S.S.

NOTES LOCALES

M. et Madame F.-X. Bélanger sont allés passer le dimanche à la Rivière du Loup. Ils sont revenus lundi.

M. Pius Michaud, M.P., est retourné à Ottawa après avoir passé ses vacances de Pâques au milieu de nous. M. Michaud ne croit pas que la session se termine avant la fin de juin.

Mlle Ernestine Perron qui a subi une sérieuse opération à l'hôpital de St Basile vendredi dernier est en pleine voie de convalescence. Elle pourra probablement retourner chez elle de bonne heure la semaine prochaine.

Madame Aldéric Picard est de retour dans sa famille après un séjour à l'hôpital St Basile, Mme Picard qui était malade depuis à peu près un mois est maintenant bien rétablie et n'a plus qu'à reprendre ses forces.

Il nous fait plaisir d'annoncer aux amateurs de Radio que Mlle Jeanne Laporte d'Edmundston sera au concert donné par le poste de Radio CKCI de Québec. Elle donnera diverses pièces classiques et sera accompagnée au piano par Mlle Thérèse Bernier. Connaissez les talents de Mlle Laporte, nous sommes assurés que les amateurs de Radio de notre ville seront enchantés de l'entendre.

Mlle Isabelle Albert qui était à Moncton depuis quelques mois est de retour dans sa famille. Elle doit se rendre à Montréal où elle suivra un cours de garde-malade.

M. St-Pierre, représentant de la maison Lewis de Montréal était en ville cette semaine.

TRISTE ACCIDENT

M. Ph. Pouliot de Sully, P.Q., a été victime d'un accident mortel alors qu'il travaillait dans un moulin à lattes. Une bûche de bois est venue le frapper dans l'abdomen. Ceci avait lieu vendredi de la semaine dernière, mais le malade ne fut transporté à l'hôpital de St-Basile que lundi soir. Les médecins tentèrent de lui sauver la vie en pratiquant une opération, car les intestins avaient été déchirés. Il était trop tard et le blessé mourut mercredi matin à 10 heures. Il était marié et père de famille.



MONUMENTS EPITAPHES de toutes sortes, à prix raisonnables.

Pour conditions, écrire à Alfred B. Pelletier, Manufacturier, St-Basile, N. B.

Auto Topics



Une serrure d'un genre approuvé est très pratique dans votre auto. Elle prévient les voleurs de s'emparer de votre char pour une course folle et ainsi des dommages. Elle vous donne droit à un taux d'assurance plus bas. Elle paie par elle-même.

Malgré cette serrure, un voleur professionnel peut voler votre char. C'est alors que l'assurance vous dédommage de vos pertes. Assurez votre char avant qu'on le vole.

Achetez ici de l'assurance d'automobiles, couvrant feu, vol, collision, responsabilité, et dommage.

J. B. MICHAUD AGENT Edmundston, N. B., Tel.: 3-11

Petites Annonces

TARIF - A vendre, à louer, Demandes pour institutrices, employés, maisons de pension etc. 1 annonce pour objets perdus, etc., etc. Ne devant pas excéder 2 pouces sur une colonne, 1ère insertion, 50 cents, -insertions subséquentes 25 cents. Ces annonces sont payables à l'avance. Sinon une charge minime de 15 sera ajoutée pour couvrir les frais de perception.

CULTIVATEURS!! Je viens d'acheter l'ancien Moulin à carder de M. Verret, sur le chemin de St Hilaire, et j'ai fait des réparations à neuf. Je vous garantis satisfaction. FELIX LACOMBE 3fs-24av.

PERDU Un porte-monnaie (sacochette) en cuir verni, contenant une vingtaine de piastres ainsi que des reçus au nom de Edmond Plourde, a été perdu le Vendredi-Saint, à partir de chez le Dentiste Hébert en allant vers l'Hotel Edmundston. Une récompense promise à celui qui le remettra au presbytère d'Edmundston. H.

TROUVE Un chapelet blanc monté en or. La personne qui l'a perdu pourra le réclamer chez Mme Thomas Guette en payant les frais d'annonce. H.

AUTOMOBILES A vendre une Automobile "Monroe", 5 passagers, Modèle 1921. Char idéal pour une famille ou pour un charretier. L'auto est en parfaite condition et a été "overhaulée" ce printemps. Très bon marché pour prompt acheteur. S'adresser à: JOS A. GODREAU, Edmundston, N. B. 2fs.

AUX COMMISSAIRES DES CHEMINS L'ENTRETIEN DES ROUTES La neige est disparue. Toutes les grandes routes sont découvertes. Nous croyons devoir attirer immédiatement l'attention des commissaires chargés de l'entretien des chemins.

Tous ceux qui désirent le confort, le progrès, l'avancement commerciale et industriel du comté de Madawaska, réalisent l'importance et la nécessité d'avoir des routes bien entretenues. C'est le devoir et l'obligation des officiers de nos chemins de voir à ce que les réparations urgentes soient faites sans retard.

Il faut espérer que la mauvaise habitude, la négligence d'un grand nombre de commissaires de ne commencer qu'au mois de juin à s'occuper de la réparation des chemins, disparaîtra cette année. C'est maintenant que les chemins demandent de l'attention. A l'heure présente la terre est humide et molle, elle se laisse façonner facilement. En passant la gratte à chaque semaine ou après les pluies on réparera aisément et économiquement les dégâts causés par l'humidité de l'automne, la gelée de l'hiver, le trafic et les pluies du printemps.

On semble ignorer en maints endroits l'avantage qu'il y a de passer la gratte de bonne heure le printemps. La condition essentielle dans l'entretien d'un chemin c'est d'éviter que l'eau séjourne à la surface. La gratte remplira les ornières, aplanira les aspérités, aidera à l'écoulement des eaux et favorisera le durcissement de la couche de surface.

Une paire de chevaux et un homme avec une gratte feraient actuellement ce qui coûtera cinq fois plus dans deux mois. Messieurs les commissaires, vous êtes responsables de l'état de nos routes, sachez faire au moment opportun les travaux nécessaires qui nous assureront immédiatement des bons chemins et contribueront puissamment au bien-être de tous et à la prospérité de notre comté.

EXPOSITION Vendredi soir dernier avait lieu l'Exposition des ouvrages de couture et de chapeaux, par les élèves de l'Ecole d'Edmundston. Les institutrices de ces classes remercient sincèrement tous ceux qui ont pris part à cette exposition. Mlle I.M. Allain dirigeait les cours de modiste et Mme J. Dechesne les cours de couture. Les élèves présentèrent à leurs institutrices un joli cadeau témoignage de satisfaction.

ERRATUM Par erreur nous avons, dans notre dernier numéro, donné M. A.-A. Bourgeois au lieu de M. J.-J. Daigle comme directeur de la K. of C. Limited.

PROROGATION DE LA CHAMBRE

(suite de la page 1) L'hon. M. Hetherington présente un projet de loi pour rencontrer certaines dépenses du gouvernement civil de la province.

L'hon. M. Byrne présente un projet de loi pour amender l'Acte de la profession des Ingénieurs. L'hon. M. Byrne présente un projet de loi pour amender le New Brunswick Electrical Power Act de 1920.

Wetmore présente le rapport du comité d'Agriculture et l'hon. J.E. Michaud celui du comité spécial en rapport avec l'Acte des taxes et des taux.

Sous la présidence de M. Hordage, on adopta les projets de loi concernant le district d'eau et de feu du village de Bath; projet de Bristol Hydro Electric; projet de loi concernant le district "Bath" de loi concernant la perception de taxes dans la ville de Sackville; projet de loi concernant la ville de Sunny Brae, etc.

Sous la présidence de M. Hunter, on adopta un projet de loi amendant l'Acte d'Assesement de la ville de St Jean; un projet de loi concernant la Eel River Light, Heat and Power Co.; un projet de loi concernant l'émission de débetures pour les écoles de New Castle; un projet de loi concernant les écoles de Fredericton avec amendements, etc.

Ajournement à 6 heures jusqu'à 8 heures p. m. SEANCE DU 17 AVRIL Réunion à 11 heures.

L'hon. M. Roberts soumit le rapport du comité de la bibliothèque. On prit ensuite en considération le projet de loi amendant le N. B. Electrical Act. Le bill fut adopté avec amendements. L'hon. M. Byrne présente un projet de loi pour amender le Chapitre 188 des Statuts, concernant les honoraires. Le but du bill est d'augmenter les honoraires des constables. Ce bill fut adopté immédiatement en seconde lecture, puis en troisième lecture en comité sous la présidence de M. Hayes.

L'hon. M. Veniot annonça que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur serait présent à 4 heures afin de proroger la session. Après le dîner, on adopta en seconde lecture le projet de loi amendant le New Brunswick Electrical Power Act.

Une longue discussion suivit lorsqu'en en vint à l'étude du projet de loi amendant l'Acte de Compensation aux Ouvriers. L'hon. P.-J. Veniot expliqua le but des amendements et fit le récit des démarches faites par le gouvernement pour étudier le coût de l'administration de cette loi et les moyens pour rapprocher les manufacturiers et les ouvriers.

Le comité adopta aussi le projet de loi amendant la loi des Ecoles, 1922, et plusieurs autres dont on trouvera la liste dans une autre colonne. A 4 heures, le Lieutenant Gouverneur entra à la Chambre et après avoir donné son assentiment aux projets de loi adoptés pendant la session, mit fin à la session par le discours suivant: "M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative, "En mettant fin à cette session, je désire exprimer mon entière satisfaction pour l'attention diligente que vous avez apportée dans l'exercice de vos devoirs."

En plus des lois d'un caractère plutôt personnel que vous avez adoptées, vous avez été demandé de considérer des lois importantes ayant pour but la prospérité et le bon gouvernement de la province. De ce nombre sont: Un Acte pour consolider les Statuts de la Province; un Acte pour consolider les taxes; un Acte consolidant la loi de Compensation aux Ouvriers; un Acte amendant le New Brunswick Hydro Electric Act et un Acte amendant la loi des Districts Electoraux.

Je désire vous remercier pour votre prévoyance libérale aux besoins de la province. Je vous décharge maintenant de vos devoirs législatifs et en mettant fin à cette session, je mets-moi de vous exprimer à tous mes meilleurs vœux pour la prospérité et le bonheur de chacun de vous.

Le Comité d'Amusement des Chevaliers de Colomb avait lancé des invitations à ses membres pour une petite réunion intime qui leur fut donné lundi soir dans la salle des Chevaliers. Les invités étaient nombreux et on s'amusa gaiement jusqu'à une heure avancée. Un joli programme musical avait été préparé pour la circonstance mais malheureusement l'absence forcée de quelques uns des musiciens empêcha l'orchestre de remplir son engagement. On rémémora un peu à cet inconvénient et les quelques musiciens présents firent les frais de la musique et du chant. Quelques jolis duos furent joués par Mesdemoiselle Eva LeBlanc et Beaulieu lesquelles furent fort applaudies et eurent à répondre à quelques encore. Ceux qui restèrent les derniers n'eurent pas de regrets car on trouva alors moyen de s'amuser gaiement et avec entrain. Un goû-

BANQUET DE LA LIGUE DE QUILLES

Les membres de la Ligue de Quilles d'Edmundston ont couronné leur saison de quilles par un somptueux et délicieux banquet donné à l'Hotel Windsor jeudi dernier, le 24 courant. Les quatre clubs de la ligue - Chevaliers de Colomb, Sweeps, All Stars et Dollard - étaient représentés par une forte délégation et les joyeux convives surent faire honneur à l'excellent menu qui avait été mis à leur disposition.

Le banquet était sous la présidence de Son Honneur le Maire Cormier, Président de la Ligue de Quilles, tandis que notre populaire ami, Martin Thériault agissait comme maître de cérémonies. Tout le monde connaît la réputation de Monsieur Thériault comme Toastmaster, et il sut s'acquitter de sa tâche avec son talent habituel. Notre ami Martin a toujours le mot juste et gare à celui qui tombe dans son filet. Lorsqu'il invite quelqu'un à parler il sait lui faire des compliments plus ou moins flatteurs et leur créer, souvent une réputation que l'orateur ne se connaissait pas auparavant. C'est ainsi que un tel est devenu un buveur d'eau de Riga et qu'il a fait des "Childish Tricks", qu'un autre est devenu le meilleur plongeur de la Rivière St Jean, tandis qu'un autre s'est fait remarquer pour son talent à prendre des photographies "full length", et qu'un autre certain avocat est si bon plaideur qu'il gagne ses causes même avec le diable, et bien d'autres encore.

La coupe emblématique du Championnat gagnée par le club des Chevaliers fut présentée à ce club et acceptée par C.-N. Bégin leur capitaine au nom de ses oueurs. On inaugura sur le champ une manière spéciale de s'en servir, ce qui prouve qu'une coupe n'est pas seulement qu'un ornement et peut quelquefois avoir un usage vraiment pratique.

On présenta également une autre coupe à M. Thomas Guerrette, lequel a gagné le championnat individuel de la ligue dans les jeux d'élimination. Après avoir reçu les compliments d'usage Monsieur Guerrette sut trouver des mots choisis pour remercier ses compagnons.

Les autres orateurs furent le Dr. Sormany, C.-N. Bégin, Henry Jessome, le vaillant et populaire capitaine des Sweeps, lequel reçut aussi sa petite coupe qui paraissait avoir fait une vie bien mouvementée si on peut juger par son apparence. M. Joseph David le Trésorier de la ligue dit aussi quelques mots, ainsi que W.-B. Morton, Paul Stars, Paul Stars et Sidney Laporte. Le Docteur Sormany, Gérant du club Dollard, sut trouver des mots justes pour exprimer ses sentiments et fit un joli discours au cours duquel il invita la ligue à donner une coupe; our le championnat junior de la ligue. Séance tenante on décida d'acheter une coupe laquelle sera présentée plus tard, lorsque les parties d'élimination seront terminées.

On parla des succès de la ligue et de la perspective de voir le sport en général se développer encore davantage dans notre ville. La fête se termina à une heure avancée et les convives se séparèrent après avoir chanté le God Save the King, chacun emportant avec lui un heureux souvenir d'une si agréable soirée.

PETITE VEILLEE INTIME AUX CHEVALIERS Le Comité d'Amusement des Chevaliers de Colomb avait lancé des invitations à ses membres pour une petite réunion intime qui leur fut donné lundi soir dans la salle des Chevaliers. Les invités étaient nombreux et on s'amusa gaiement jusqu'à une heure avancée. Un joli programme musical avait été préparé pour la circonstance mais malheureusement l'absence forcée de quelques uns des musiciens empêcha l'orchestre de remplir son engagement. On rémémora un peu à cet inconvénient et les quelques musiciens présents firent les frais de la musique et du chant. Quelques jolis duos furent joués par Mesdemoiselle Eva LeBlanc et Beaulieu lesquelles furent fort applaudies et eurent à répondre à quelques encore. Ceux qui restèrent les derniers n'eurent pas de regrets car on trouva alors moyen de s'amuser gaiement et avec entrain. Un goû-

VILLE D'EDMUNDSTON AVIS re: Dépotoir. Le Conseil de Ville a décidé d'établir un dépotoir public en arrière du hangar de la ville, au coin des rues Rice et Aqueduc, près de la rivière Madawaska. A partir de lundi prochain, le 28 courant, jusqu'au 17 mai, la ville aura un homme sur les lieux. Il est strictement défendu de jeter les déchets en aucun autre endroit de la ville sous peine d'amende.

CONCERT Et Partie de Cartes Donné par LE CERCLE STECECILE Au Profit de l'Eglise VENDREDI le 2 MAI A la Salle de l'Ecole Publique. Musique, Chant, Comédie, etc. Goûter Gratuit. Admission:50c.

AUX MARCHANDS !! AVIS aux marchands d'Edmundston et des alentours: J'ai le plaisir de vous annoncer que je tiens en GROS le Fil à Crochet "Coats", le fil à broder "Clark", et la Floss "Sylvan", ainsi que le fil à coudre Clapperton et Clark, blanc, noir et en couleurs. Nos prix sont ceux de toutes les maisons de gros; pas de taxe ni de transport à payer. Commandes reçues par téléphone ou correspondance. Nous avons toujours en main une quantité qui nous permet de remplir vos commandes promptement. Toutes commandes seront beaucoup appréciées. JOSEPH DAVID EDMUNDSTON, N. B.

PARTIE DE CARTES Organisée par LES DAMES de la STEFAMILLE Au Profit de l'Eglise MERCREDI le 7 MAI A la Salle de l'Ecole Publique. Musique, Chant, Comédie, etc. Goûter Gratuit. Admission:50c.

STAR Avant d'acheter votre Automobile, VENEZ examiner les Modèles "STAR" 1924. J'ai aussi plusieurs modèles FORD que je vendrai à bas prix et à bonnes conditions. DENIS M. MARTIN EDMUNDSTON, N. B.

ENGRAIS CHIMIQUE CULTIVATEURS!! Je Viens De Recevoir Un Char d'Engrais Chimique à Patates de 4-6-10 à l'Analyse. C'est Un Très Bon Fertilisant. Placez Vos Commandes Immédiatement. J. F. RICE & SONS EDMUNDSTON, N. B.

ATTENTION AUX FEUX DE FORÊTS SOYEZ PRUDENTS